



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES-MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM-2026-74

SÉANCE MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 01/10/2026

Notifiée aux élus le : 01/10/2026

Date de l'affichage : 01/10/2026

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEPT OCTOBRE à 15H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS : Maryline POUGENC – VERNHES Luc – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Serge PINQUIER – Nathalie CAVAILLÉ – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDEY – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BONATO – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Amélie MARTORELL – Christian LAPISARDI – Patricia VAN DER LINDE

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MORRA

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Cédric BONATO, Maire

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2026, M. le Maire présente les décisions prises par son prédécesseur, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote. Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

- 50 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE - M, ET MME IBANEZ
- 51 VENTE DE CAVEAU D'OCCASION - M. ET MME IBANEZ
- 52 RENOUELEMENT D'ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE DE - M. BOUCHET
- 53 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE - MME TARASCO
- 54 VENTE DE CAVEAU D'OCCASION - MME TARASCO
- 55 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS VIREMENT CHAPITRE A CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL
- 56 ANNULÉE - PAS DE TRANSMISSION
- 57 AUGMENTATION DES TARIFS DU CINÉMA MUNICIPAL MARCEL PAGNOL
- 58 ACCEPTATION D'UN DON DE PHOTOGRAPHIE DE LA PART DE L'ASSOCIATION ST LOUIS EVENTS
- 59 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN APPARTENANT A M. MOURRET – FÊTE DE LA SAINT LOUIS 2026
- 60 ANNULÉE - PAS DE TRANSMISSION
- 61 INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE - PRISE EN CHARGE SINISTRE - MME ESPERT ÉLODIE – FACTURE 1
- 62 INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE - PRISE EN CHARGE SINISTRE - MME ESPERT ÉLODIE – FACTURE 2

- 63 DÉCISION PORTANT ACTE CONSTITUTIF D'UNE RÉGIE D'AVANCE SUR LE
BUDGET ANNEXE DE L'OT
- 64 ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE - MME DACLIN
- 65 RÉGULARISATION D'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION CINÉRAIRE - MME VERA
- 66 DÉSIGNATION AVOCAT- CHARREL ET ASSOCIÉS- RECOURS TA DE NÎMES- ARR
PRÉFECTORAL DREAL/DMMC-30-2025-002 PORTANT AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
- 67 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN APPARTENANT A M. MOURRET –
FÊTE VOTIVE 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire 15 OCT. 2026

Pour le Maire empêché
Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-74	Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation de pouvoirs du Conseil municipal	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni de vote
---------------------------------	--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue
Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication